

Compte Rendu de Séance

Du 13/05/2020

L'an 2020, le 13 Mai à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06 mai 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07 mai 2020.

Présents : M. ALAIN GOUGNOT, Maire, Mme MARTINE GOUDIN, M. PHILIPPE LAGARINE, M. HERVE POLICARD, M. ALAIN JAUBERT, M. NICOLAS LECOMTE, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. GERARD DUFRESNE.

Excusées ayant donné pouvoir : Mme COLETTE MARTINAT à M. ALAIN GOUGNOT ; Mme MARIELLE DUBIEN à M. ALAIN JAUBERT.

Absente : Mme NATHALIE TOUZET.

A été nommé secrétaire de séance : M. NICOLAS LECOMTE.

Monsieur le Maire procède au vote du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 décembre 2019.

Approbation à l'unanimité (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget de la Commune :

Le Maire rappelle que le compte de gestion de la commune est présenté par lui-même et le compte administratif de la commune sera présenté en son absence.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le comptable de la trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget de la Boulangerie :

Le Maire rappelle que le compte de gestion de la boulangerie est présenté par lui-même et le compte administratif de la boulangerie sera présenté en son absence.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget de la boulangerie dressé pour l'exercice 2019 par le comptable de la trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0)

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour la présentation du Compte Administratif 2019 de la commune.

Vote du Compte Administratif 2019 – Budget de la Commune :

Le président, Monsieur ALAIN JAUBERT, présente pour délibération le compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire ALAIN GOUGNOT, après s'être fait présenter le budget primitif et les

décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses	423 220,96	335 461,52	Dépenses	493 926,51	444 149,52
Recettes	423 220,96	395 843,04	Recettes	493 926,51	239 987,77
RÉSULTATS 2019		60 381,52	RÉSULTATS 2019		-204 161,75
REPORT 2018		45 196,96	REPORT 2018		174 895,77
Excédent de fonctionnement		105 578,48	Déficit d'investissement		-29 265,98
Résultat 2019			Excédent 76 312,50€		
Investissement : Restes à Réaliser au 31/12/2019					
Dépenses	18 207,00	Recettes	79 862,06		
Excédent RAR		61 655,06€			

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation à l'unanimité (Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Vote du Compte Administratif 2019 – Budget de la Boulangerie :

Le président, Monsieur ALAIN JAUBERT, présente pour délibération le compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire ALAIN GOUGNOT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses	33 469,02	10 915,91	Dépenses	21 998,86	16 172,40
Recettes	33 469,02	17 202,49	Recettes	21 998,86	16031,86
RÉSULTATS 2019		6 286,58	RÉSULTATS 2019		-140,54
REPORT 2018		15 851,02	REPORT 2018		-5 825,86
Excédent de fonctionnement		22 137,60	Déficit d'investissement		-5 966,40
Résultat 2019			Excédent 16 171,20€		
Budget Primitif 2020 : Affectation de résultat à prévoir à l'article 1068 = 5 966,40€					

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation à l'unanimité (Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Monsieur le Maire ALAIN GOUGNOT revient.

Information complémentaire donnée par Monsieur le Maire concernant le versement des subventions :

- * DETR : versement devrait être fait de 24 000€ début juin 2020
- * Département : versement fait de 8 000€ reste 12 000€ à percevoir
- * Région : versement fait de 50 000€

Délibération : Rénovation de l'éclairage public suite à une panne Rue de Bel Air (AL 0177)

Monsieur le Maire présente le Plan de Financement Prévisionnel pour la rénovation de l'éclairage public par le remplacement d'une lanterne type CAPEO 70w SHP, pour un montant de 530.80€ H.T. La participation financière de la Collectivité sera de 50%, soit de 265.40€.



Monsieur Alain GOUGNOT
Maire de FARGES EN SEPTAINE
Mairie
6 bis rue des Epinettes
18800 FARGES EN SEPTAINE

Bourges, le 28 Janvier 2020

Affaire suivie par David DAGOIS
Dossier n° 2020-05-021
Rénovation de l'éclairage public suite à une panne
Rue de Bel Air (AL 0177)
Commune de FARGES EN SEPTAINE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PIECES ADMINISTRATIVES	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	76,80 €	76,80 €
-------------------------------	--	---------	---------

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)	43,20 €	168,00 €
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage	124,80 €	

MATERIEL	lanterne type CAPEO 70w SHP	1	286,00 €	286,00 €
-----------------	-----------------------------	---	----------	----------

Total HT 530,80 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	265,40 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	265,40 €

Bon pour accord

Fait le 30/01/2020

Le Maire,



Le Président

Philippe MOISSON



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement pour ces travaux.

Approbation à l'unanimité (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0)

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour la pose d'une boîte aux lettres pour le chantier provisoire de la BA 702, route d'Avord. Le Maire propose la numérotation pour celle-ci au n° 1 route d'Avord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité La numérotation proposée pour la pose d'une boîte aux lettres.

Approbation à l'unanimité (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0)

Informations Diverses :

Monsieur le Maire fait l'inventaire des masques chirurgicaux et en tissus que la commune a reçus :

1 000 – Association des Maires de France

550 – Conseil Départemental

450 – Communauté de Commune La Septaine

1 000 – Achat de la commune à Christin

100 – Don de Groupama (pour les agents de la commune)

400 – Achat de la commune

3 500 : Total de masques

Monsieur le Maire informe que Groupama fait don d'une vingtaine de visièr.

Les 1 000 masques chirurgicaux commandés à l'AMF ont été mis sous sac plastiques par 4 et distribués aux aînés de la commune de plus de 65 ans, ainsi qu'aux artisans et commerçants et agents ce jour.

Lorsque les masques en tissus seront réceptionnés, ils seront distribués aux habitants.

Pour ce qui est du coût : L'Etat prend en charge 50% du coût si les commandes ont été passées le 14 avril 2020.

Le Conseil Départemental offre 100 000 masques aux communes du département. Pour notre commune, 550 masques ont été offerts ; 450 ont été achetés pour la commune par la CdC La Septaine ; la commune a commandé 1 000 masques en tissus chez Christin à 2€ H.T. dont 50% seront pris en charge et remboursés.

Monsieur NICOLAS LECOMTE intervient en demandant si c'est à la commune de subvenir aux besoins sanitaires de ses administrés.

Monsieur le Maire ALAIN GOUGNOT précise que le rôle du maire est de répondre aux besoins de ses habitants sur le plan sanitaire.

Monsieur le Maire informe par ailleurs qu'un communiqué de presse fera acte de la distribution des masques.

Messieurs NICOLAS LECOMTE et GERARD DUFRESNE font remarquer qu'il serait peut-être judicieux de garder un petit stock de masques pour le cas où l'épidémie viendrait à augmenter de nouveau.

Madame MARTINE GOUDIN précise que le risque serait de ne pas pouvoir les utiliser car ils ont une date de péremption.

Autre information communiquée :

Monsieur le Maire fait part de la présence d'une attestation sur le site de la CdC La Septaine (<http://cc-laseptaine.fr/affaires-scolaires/ecoles/>) pour les parents qui auraient à justifier de la fermeture des écoles maternelle et élémentaire du territoire, auprès de leur employeur ; ou bien dans le cas où un grand-parent résidant à plus de 100km aurait besoin de justifier, en complément de l'attestation de déplacement, de sa venue garder ses petits-enfants sur la commune.

Information concernant la date du prochain conseil souhaité au 25 mai 2020 ; dans l'attente du Décret.

Tour de Table :

Monsieur ALAIN JAUBERT informe que pour la réouverture de l'école, une commission de travail composée des élus et des directeurs des écoles du territoire, s'est réunie afin d'étudier le document de l'Education Nationale de 54 pages qui présentait trop de contraintes. Cette commission a mis un protocole en place et l'a présenté le 12 mai 2020 au DASEN (Directeur Académique de l'Education Nationale) et proposé au Préfet le 13 mai 2020. Différentes choses ne pourront pas être réalisées.

La réouverture des écoles de Farges-en-Septaine est prévue pour le 25 mai 2020 pour les classes de GS – CP et CM2.

Maintien de l'accueil des enfants des parents prioritaires en classes spéciales, ainsi que la garderie le matin, le soir et le mercredi.

Madame MARTINE GOUDIN précise que les négociations ont eu lieu avec « Ensemble » afin de livrer les repas de la cantine à partir de 5 repas commandés.

Pour les enfants non scolarisés, les enseignants maintiendront l'enseignement à distance.

Monsieur ALAIN GOUGNOT, Madame MARTINE GOUDIN et Monsieur ALAIN JAUBERT sont allés visiter les écoles de Farges-en-Septaine afin de constater les conditions mises en place pour l'accueil des élèves dans le respect du protocole sanitaire.

Ils précisent que ce protocole devra être également respecté par les parents, notamment en respectant le sens d'orientation qui sera mis en place.

Information de Monsieur NICOLAS LECOMTE : La place qui se trouve devant chez lui continue de s'affaïsser : il faudra prévoir d'y faire des travaux futurs.

Information Police Rurale : Monsieur le Maire informe de la reprise des permanences de Madame DOMINIQUE MARTIN à compter du 12 mai 2020, aux jours et horaires habituels à la Mairie de Farges-en-Septaine. (Mardi de 13h à 18h et Jeudi de 8h à 12h)

Fin de séance : 21h30

En mairie, le 21/05/2020

Le Maire
 ALAIN GOUGNOT

Le Secrétaire
NICOLAS LECOMTE



